

dans le feu de l'action



Reconnaissance «Flamme 3»: l'ECA jette un pont en faveur des JSP

Fort de ses 24 groupes régionaux, le Groupement vaudois des Jeunes Sapeurs-Pompiers essaime un peu partout dans le canton. Pépinière de futurs combattants du feu motivés et bien formés, le GPJSP fait véritablement œuvre utile et appréciée à l'heure où un certain nombre de SDIS avouent des problèmes de relève. Dans ce contexte, la reconnaissance officielle du test d'aptitude «Flamme 3» tombe à point nommé.

«La reconnaissance de «Flamme 3» par l'ECA, c'est la cerise sur le gâteau. Nous sommes arrivés à faire quelque chose de bien, tous ensemble, pour la formation de nos JSP», lance Didier Bruscagin, président du Groupement des jeunes sapeurs-pompiers vaudois.

Depuis le 1er janvier dernier, le diplôme «Flamme 3» des JSP équivaut au cours FB01 (formation de base des sapeurs-pompiers). Le titulaire de cette distinction peut donc être incorporé en cours d'année dans un SDIS pour autant qu'il soit âgé de 18 ans révolus et que le règlement communal le prévoit.

Le Groupement vaudois des jeunes sapeurs-pompiers, créé officiellement en 1999, peut compter actuellement sur un effectif de 560 pompiers en herbe - dont un quart de filles - répartis dans 24 corps. Interview du président Didier Bruscagin.

Au fait, en quoi consiste la formation «Flamme 3»?

Un jeune peut faire son entrée aux JSP dès l'âge de 8 ans. A 10 ans, il peut passer le stade «Flamme 1». C'est une petite évaluation des connaissances

de base sur la prévention. Cette évaluation se fait à l'interne, dans chaque corps. A 12 ans, la «Flamme 2» comprend les connaissances des thèmes généraux. Cette évaluation est déjà plus avancée puisqu'elle se fait en intersociétés avec un jury, composé au moins d'un commandant et d'un instructeur fédéral.

La «Flamme 3», c'est la couleur finale. C'est une journée



Didier Bruscagin, président du GPJSP

d'évaluation organisée sur le plan cantonal au centre de la Grangette. Pratique et théorie sont passés au crible d'un jury,

composé d'instructeurs fédéraux.

L'aboutissement de la formation pour le jeune sapeur-pompier est l'obtention du statut de «cadet», âge minimum 16 ans, Flamme 3 et brevet de sauveteur en poche.

Quel est l'avantage de cette formation?

Si le jeune obtient sa «Flamme 3», il peut être engagé dans un SDIS, pour autant qu'il ait 18 ans révolus et que le règlement de sa commune le permette. Il évite ainsi le cours de base pour sapeurs-pompiers. Et, surtout, pour les SDIS, ces jeunes ont été au minimum formés pendant 4 à 5 ans. Ce qui fait qu'ils ont acquis un solide bagage et sont hyper motivés, ce qui n'est pas forcément le cas d'un nouvel incorporé.

Déjà des intéressés?

En 2005, 18 jeunes ont passé leur «Flamme 3». Une partie est déjà intégrée dans les corps. L'expérience montre que cette acquisition est non seulement un aboutissement pour le jeune sapeur-pompier, mais aussi pour les moniteurs qui voient là la quittance de leur travail bénéfique. C'est aussi une bonne évaluation du niveau de formation qui est uniforme pour tous.

La preuve que ça suscite des vocations, c'est que pour cette année, nous avons d'ores et déjà 35 inscriptions.

Propos recueillis par Rémy Gilliand